



AVIS AUX NAVIGATEURS N° 15 - 2022

RÉGION MAISONNEUVE

SECTION MONTRÉAL – LAC ONTARIO

FEUX D'ARTIFICE À LA RONDE – PORT DE MONTRÉAL

Les navigateurs sont avisés que pour des raisons de sécurité, l'Administration portuaire de Montréal a délimité une zone entre l'extrémité nord de l'Île Sainte-Hélène et la section 55, à l'entrée de la Voie maritime où la navigation commerciale (navires de plus de 60 mètres) sera interdite tous les soirs des feux d'artifices Loto-Québec à La Ronde.

Pour les soirs de feux d'artifice à venir, soit les 25 juin, le 2, 9, 13, 16, 20, 27 juillet et 3, 6 août 2022, la période d'interdiction de naviguer sera de 21h30 à 23h00 pour les navires descendants et de 21h30 à 23h30 pour les navires montants dans cette zone.

Ceci pourrait résulter en délais aux navires descendants dans le canal de la Rive-Sud, près de cet endroit. Les navires de croisière et d'excursion ainsi que les embarcations de plaisance et d'urgence seront acceptés dans cette zone.

Le 22 juin 2022